

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57
Fax : 02.31.79.18.37

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-neuf, le 27 août, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. Claude LE GAL, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents excusés : M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Frédéric DRAPIER

Étaient absents non excusés : Mme Sophie BIZOUARD, M. Olivier FRIMOUT

Procurations : M. Jean-Pierre GLINEL à Mme Simone MOUZANUIK ; Mme Valérie LEMAITRE à Mme Isabelle LELOUP ; M. Frédéric DRAPIER à M. Thierry ENOUF

Participants : Andréa LE BARS, chargée de l'intérim de direction, Stéphane DAVID, futur directeur général des services

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES PRECEDENTES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2019

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 3 (dont 3 absents à la séance du 25 mars 2019)

Le procès-verbal du 25 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2019

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 5 (dont 5 absents à la séance du 29 avril 2019)

Le procès-verbal du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2019 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 21

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 5 (dont 5 absents à la séance du 9 juillet 2019)

Le procès-verbal du 09 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE

Délibération n° MA-DEL-2019-049

Rapporteur : M. Silvère METAIRIE

Le service technique compte actuellement 5 postes permanents, dont 2 postes vacants (aux grades d'adjoint technique principal 1^e classe et adjoint technique principal 2^e classe).

Deux des agents permanents sont actuellement indisponibles pour raison médicale. Leur remplacement est assuré par des agents contractuels.

Par ailleurs, d'août 2015 à août 2018, un agent en contrat d'avenir a été recruté. Pour y donner suite, dans ce contexte, un poste non permanent a été ouvert pour une durée d'un an en septembre 2018.

Il est aujourd'hui proposé de créer un poste permanent d'adjoint technique pour maintenir l'effectif initial avec un emploi au 1^{er} grade, plus adapté à la composition du service. La suppression de l'emploi du 2^e (ou du 3^e) grade sera proposée au conseil lors de la session suivant la prochaine réunion du comité technique, dont l'avis formel est requis préalablement à toute délibération en matière de suppression de poste.

Délibération n° MA-DEL-2019-049

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2019, ouvert, le cas échéant, aux agents contractuels ;**
- **précise que les crédits sont inscrits au budget et que le tableau des emplois sera modifié en conséquence ;**
- **autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.**

CREATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE AU SERVICE PERISCOLAIRE

Délibération n° MA-DEL-2019-050

Rapporteur : M. Jean-Louis MALAQUIN

Monsieur MALAQUIN rappelle que le service du temps de restauration scolaire est réalisé dans un temps contraint, avec une exigence de pointage des présences qui prend du temps aux agents. Un renfort a été ouvert sur l'année scolaire 2018-2019, d'abord par le biais d'un remplacement puis par le biais d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité. Il s'agit de réitérer cette opération pour la durée de l'année scolaire 2019-2020.

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent des services périscolaires pour assurer le renfort du service et de la surveillance, ainsi que le pointage des enfants ;

Considérant que le besoin est estimé à 11h par semaine sur le temps scolaire ;

Délibération n° MA-DEL-2019-050

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MALAQUIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- la création d'un poste non permanent d'agent des services périscolaires au grade d'adjoint technique, à temps non complet de 11 heures hebdomadaires, ouvert également aux agents contractuels, pour la durée de l'année scolaire 2019-2020 ;
- précise que les crédits sont inscrits au budget ;
- autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

CONVENTION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES MORTS PAR UN AGRICULTEUR

Délibération n° MA-DEL-2019-051

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Suite à une visite en mairie le 31 juillet, par mail en date du 3 août dernier, M. Hervé FRITSCHÉ demande à la Municipalité l'autorisation de procéder (bénévolement - en qualité de collaborateur occasionnel) à l'abattage et à l'enlèvement des arbres morts situés en bordure de route, rue de Saint André sur Orne à Saint Martin de Fontenay et ceci dans la continuité des travaux d'entretien de sa parcelle située à proximité.

Ces arbres sont en très mauvais état et la municipalité devrait prochainement les abattre. Il y a 3 acacias (2 petits et 1 moyen). Ce qui représenterait 1 stère de bois.

Cette intervention sur le domaine public doit être formalisée par une convention entre les parties afin d'en fixer les modalités.

Délibération n° MA-DEL-2019-051

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- l'abattage des arbres morts de la rue de Saint André (Saint André sur Orne) par l'agriculteur propriétaire des terrains jouxtant ladite rue ;
- autorise Madame le Maire à signer tous actes, dont la convention prévoyant les modalités de cette intervention, s'y rapportant.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCE NON SEDENTAIRE

Délibération n° MA-DEL-2019-052

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Considérant la demande d'installation de Monsieur ALIBRUN pour un commerce ambulant de rôtisserie « Poulet gourmand » sur le domaine public communal à compter du lundi 7 octobre 2019,

Considérant la place disponible le lundi sur le parking devant la boucherie et la boulangerie le long de la route RD 562 A,

Vu les tarifs de droits de place fixés par la délibération MA-DEL-2016-007,

Délibération n° MA-DEL-2019-052

Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 1

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à la majorité :

- la demande d'occupation du domaine public par le commerce ambulant « Poulet gourmand » ;

- rappelle que le droit de place est fixé à 2 euros du mètre linéaire conformément à la délibération relative aux droits de place du 4 février 2016 n° MA-DEL-2016-007 ;
- autorise Madame le Maire à accomplir les actes nécessaires à son exécution.

SUITES A DONNER A LA PROSPECTIVE FINANCIERE

Mme le Maire rappelle que l'analyse financière présentée par Mme GAILLARD PRETI ce jeudi 22 août est le fruit d'un travail de plusieurs mois. Il intègre une étude sur la situation financière de la commune hors projets, comprenant les prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissements courants, ainsi que deux scénarios de projet : réhabilitation + construction neuve école et médiathèque, d'une part, école seule, d'autre part.

L'objectif de cette analyse est de connaître la capacité de la commune à assumer ces investissements tout en conservant une situation budgétaire suffisante pour faire face aux aléas et pouvoir mener, ultérieurement, d'autres projets. Il s'agit de conserver l'équilibre budgétaire. Cette exigence d'équilibre va au-delà de la seule correspondance entre les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Un équilibre dit « réel » est indispensable : le remboursement annuel du capital de l'emprunt doit être assuré par les recettes de fonctionnement prélevées au bénéfice de la section d'investissement, auxquelles s'ajoutent les produits d'investissement hors emprunt (et dotations d'amortissement).

Ce travail porte donc sur l'étude des documents comptables de la collectivité (comptes administratif et de gestion des exercices précédents, budget primitif 2019) et des données extracomptables (données socio-économiques, type et nature des emprunts, ...). Les éléments concernant les projets d'investissement constituent des estimations, qu'il convient d'aborder avec prudence dans la mesure où ils demeurent prévisionnels.

Le schéma de fonctionnement pris en compte dans l'étude prospective correspond à une hypothèse de fiscalité équivalente (pas d'augmentation des taux), ainsi qu'à un niveau de dépenses de contingents (participations aux syndicats) qui ne prend pas en considération l'impact financier à la baisse de la réintégration des élèves de maternelle sur la commune sur la période de l'analyse.

Suite aux discussions de la séance du conseil municipal du 22 août 2019, les éléments suivants peuvent être travaillés :

- tout d'abord, la recherche de subventions complémentaires pour la construction de l'école, voire de la médiathèque ou de tout autre équipement figurant parmi les investissements courants, dès lors que le plafond d'aides publiques n'est pas atteint,
- la recherche d'économies doit être poursuivie,
- un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement pourrait être opéré le cas échéant pour limiter le volume d'emprunt.

En conclusion, les projets envisagés étant légitimes et nécessaires, ils doivent être maintenus et faire l'objet d'un travail complémentaire avant concrétisation.

INFORMATIONS

- **Collège Guy de Maupassant Saint Martin de Fontenay** : question des enseignants lors du conseil d'administration du 23 avril 2019 sur la possibilité pour la mairie de prendre un arrêté concernant le bruit (sono, courses en mobylette sur le parking et devant les salles de cours donnant sur le parking). Un tel arrêté aiderait les services de la Gendarmerie lors de leur intervention en particulier en fin d'après-midi et en fin de semaine.
- **Association pour la finalisation du contournement Sud de Caen** – Assemblée Générale du jeudi 5 septembre 2019 à 18h à Tilly la Campagne : les conseillers départementaux, le Président de la CDC du Pays de Falaise, le Maire de Castine en Plaine et le Maire délégué de Hubert Folie souhaitent peser collectivement auprès de l'Etat pour la finalisation du contournement Sud de Caen.
- **Conseil Départemental du Calvados** – réunion de concertation 80/90 km/h du 10 septembre 2019 à l'attention des maires.
- **Réhabilitation / transformation de l'ancien EHPAD en foyer de vie APAJH** à Saint Martin de Fontenay : lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier, il avait été évoqué l'avis de marchés publics paru dans la presse locale Ouest France du 20 juin 2019 et il avait été précisé que le porteur de projet serait le bailleur social Caen La Mer Habitat. Par courrier en date du 8 juillet dernier, la Préfecture du Calvados

(DDTM) a fait part de la programmation des projets dans le Calvados pour l'année 2019 dans le cadre du fonds national d'aides à la pierre. Le projet de réhabilitation de l'ex EHPAD en Foyer de Vie APAJH par Caen La Mer Habitat a été retenu en liste principale pour 24 logements en PLS (Prêt Local Social).

- **D-DAY ACADEMY** : une cérémonie franco-canadienne aura lieu le mardi 22 octobre 2019 à 8h30 sur le site Mémorial Cindais en présence de 100 participants canadiens (soldats du Régiment Canadien du South Alberta Light Horse)
- **Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** :
 - **Saison Culturelle 2019-2020** : dans le cadre de sa compétence culturelle, la CCVOO a édité une brochure regroupant les spectacles présentés par les différentes associations (Association C'est Coisel, Association OMAC) et par les différentes communes du territoire. Elle sera bientôt disponible et à distribuer.
 - **Cinéma en plein air** : vendredi 30 août à partir de 19h sur le terrain de sport d'Amayé/Orne.
- **Amicale des anciens mineurs de May sur Orne** : invitation à l'inauguration de la stèle sur la commune de Rocquancourt le samedi 14 septembre 2019.
- **Festi'Martin 14** : invitation au marché du terroir – édition 2019 – le dimanche 6 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44.